DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement d'Angers

ARRÊTÉ

N° 186 - 2026 - V

Circulation et stationnement réglementés
RD 102 - Rue des Rochettes
Saint-Léger-des-Bois

Monsieur le Maire de Saint-Léger-de-Linières,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 411.5, R 411.8, R 411.18, R 411.21.1 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

Considérant la demande de l'entreprise DLE OUEST, 5 rue de la Catalogne, 44240 La Chapelle sur Erdre, reçue le 27 octobre 2026, pour des travaux de réseaux sous voirie, notamment de réseaux (branchement eau potable + eaux usées), rue des Rochettes (RD 102), sur la commune de Saint-Léger-des-Bois, commune déléguée de Saint-Léger-de-Linières, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

VU l'avis favorable de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, en date du 19 novembre 2026,

ARRÊTE :

Article 1 : A compter du 23 novembre 2026 et jusqu'au 4 décembre 2026, l'entreprise DLE OUEST est autorisée à empiéter sur le domaine public, au droit du n° 1 rue des Rochettes (RD 102), sur la commune de Saint-Léger-des-Bois, commune déléguée de Saint-Léger-de-Linières.

Article 2 : La circulation sera interdite, sauf desserte locale, rue des Rochettes (RD 102), sur la commune déléguée de Saint-Léger-des-Bois.
Des déviations seront mises en place :

- pour les P.L. / itinéraire 1 : par la rue du Lavoir (RD 105), la rue du Moulin (RD 105), la route des Landes (RD 105), l'avenue Eugène Freyssinet (RD 105), la RD 963, la rue de la Liberté, le chemin de Bel Air, la route de la Forêt (RD 102), la rue des Rochettes (RD 102) et inversement,

- pour les P.L. / itinéraire 2 : par la rue du Lavoir (RD 105), la route du Petit Paris (RD 105), la RD 126, la RD 723, la rue de la Liberté, la RD 963, l'avenue Eugène Freyssinet (RD 105), la route des Landes (RD 105), la rue du Moulin (RD 105) et inversement,

- pour les V.L. : par la rue du Moulin (RD 105), la rue du Frayon, la rue du Grand Cavier, la rue des Rochettes (RD 102) et inversement.

L'accès des riverains sera maintenu.

Article 3 : Pendant toute la durée du chantier, le stationnement sera interdit au droit du chantier sauf pour les besoins de ce dernier.

Article 4 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.
Toute la signalisation nécessaire (attention chantier, route barrée, panneaux de déviation …) sera implantée et entretenue par le demandeur, l'entreprise DLE OUEST, durant toute la durée des travaux.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des sections concernées sur la commune de Saint-Léger-des-Bois, commune déléguée de Saint-Léger-de-Linières par le demandeur, l'entreprise DLE OUEST.

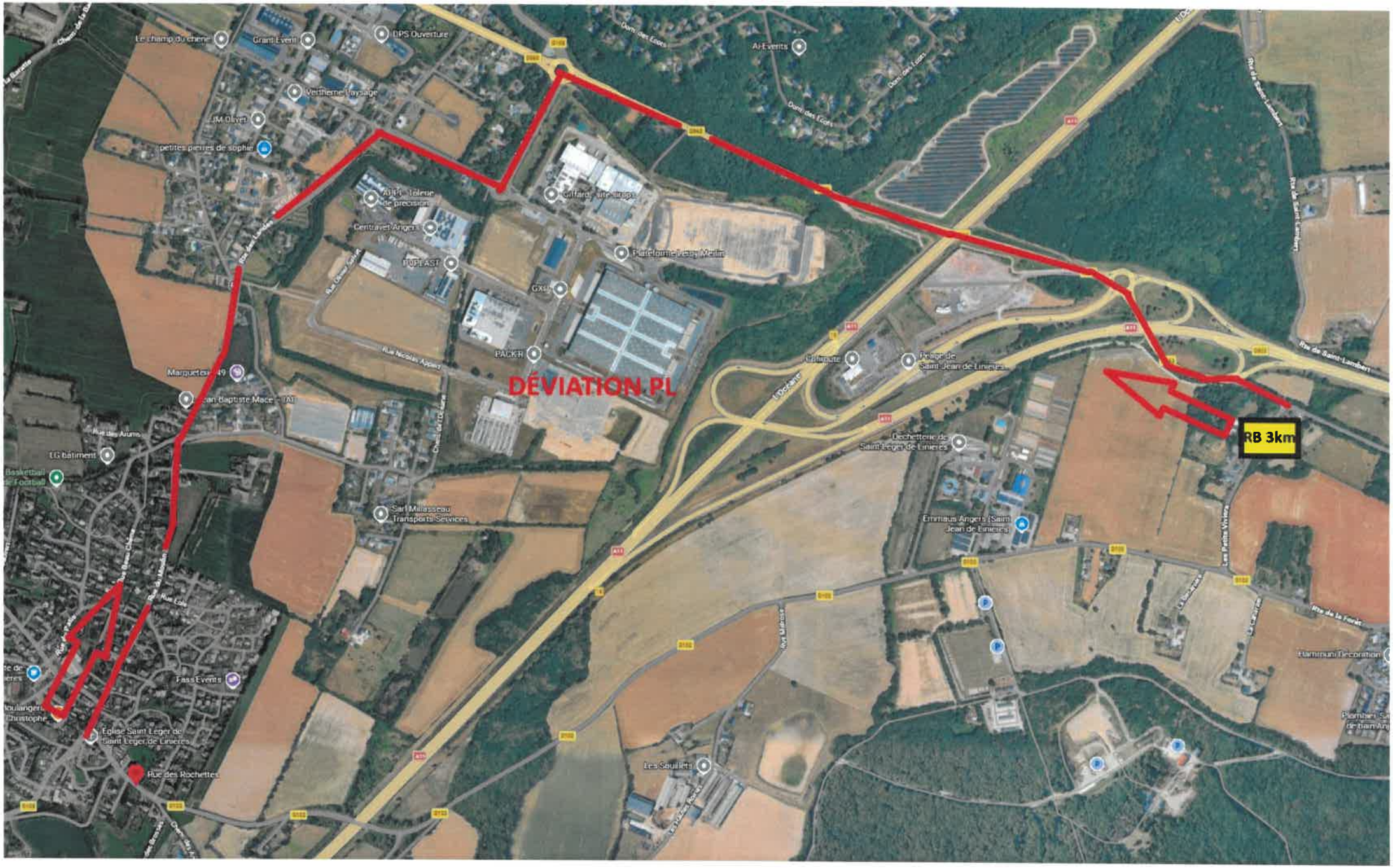
Article 7 :

- Monsieur le Chef de la police municipale,
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie Départementale d'Angers,

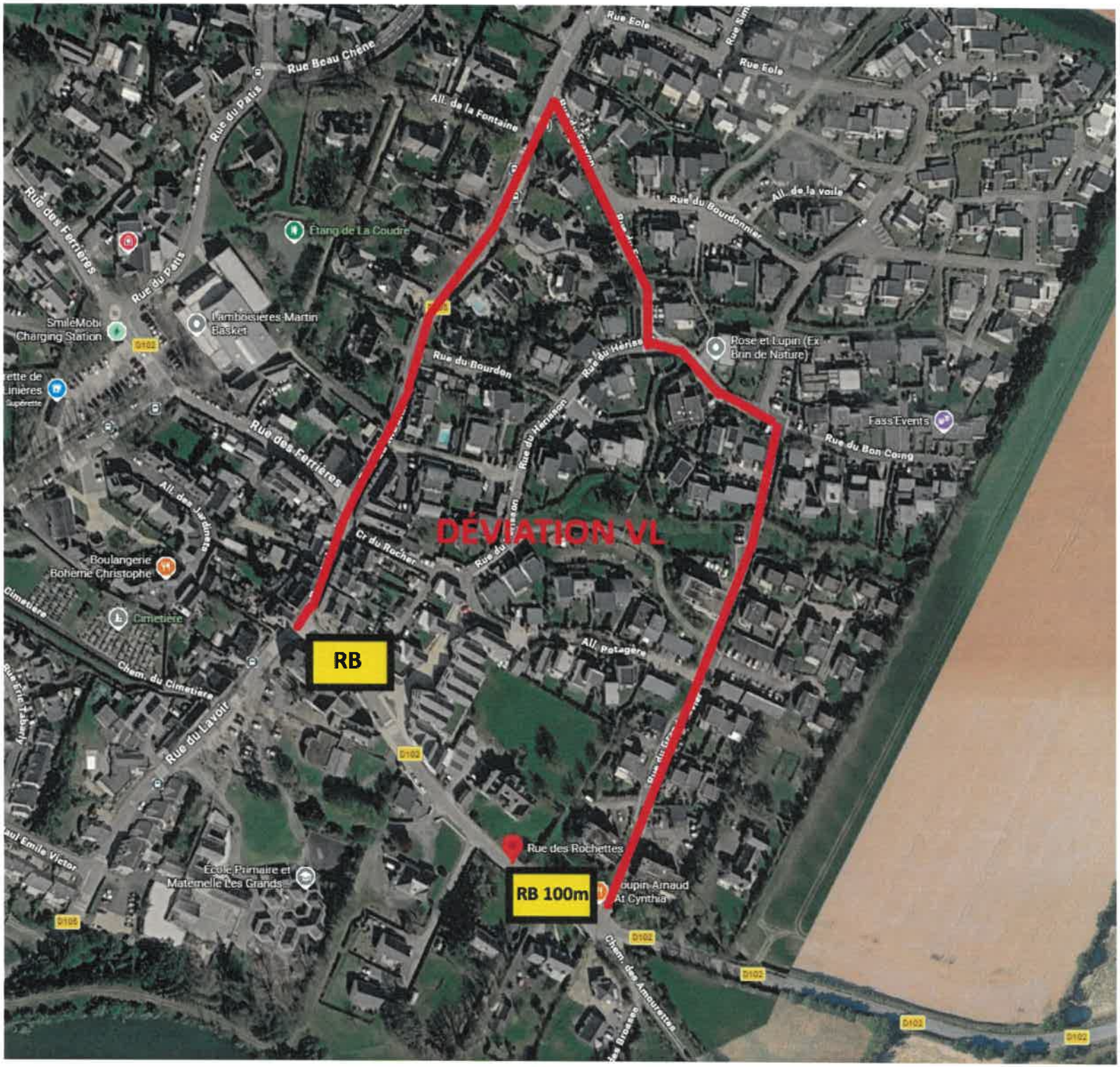
sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Léger-de-Linières le 19 novembre 2026,
Daniel PASDELOUP,
Adjoint au Maire




DÉVIATION PL
RB 3km
Le champ du chêne
Grand Event
DPS Ouverture
Vertherme Paysage
LM Olivet
petites pierres de sophie
Centravet Anjou
TUPLAST
PACKR
Marguetex 49
EG Bâtiment
Sarl Malasseau Transports Services
Déchetterie de Saint-Leger-de-Linières
Emmaus Angers (Saint-Jean-de-Linières)
Fass Events
Église Saint Léger de Saint-Léger-de-Linières
Rue des Rochettes
Les Soulliers
Hamnavi Décoration


DÉVIATION PL
LES FERRIERES
Saint-Leger-de-Linieres
Boulangerie Boheme Christophe
Rue des Rochettes
Les Souillets
Plombier Salle de bain Anjou
LINIERES
Salle Galilee
Anjou pc
Rte de la Foret
Rte de la Foret
Rte nationale
LES FREMONDERIES
LES ROCHERIES
Depot SITOT
Daniel Moquet signe vos jardins
L'Oceane
L'Ocelare
Delhumeau Patrick
L'AUBINIERE
First Auto Negoce
Crazy Precio
LBTP Concept
Topgen - Elevage de chevaux de sport
Equi Ecoute Mediation Equine
la ferme du flageolet
LES FROMALIERES
Salle Barbara
Sports Field
EARL du Petit Paris
Recup Auto Anjou
Ex Lieu dit Champ du moulin
Transports Cordier Hyper Volume 49
SOLUTRA TP
Mademoiselle Marcelle
LE PETIT PARIS
L'OLIVERAIE
Rue du Petit Anjou
Rue du Point du Jour
Palettes Services 49
DE L'AUTRE A SOI
La Monnaine
Camping de la Bradiere
Les Ecuries d'Anjou
La voie du soin sophrologueangers.fr
Ecobue
LA MAISON NEUVE
Etiages saint martin
LA MOINERIE


DÉVIATION VL
RB
RB 100m
Rue Beau Chêne
Rue du Patis
All. de la Fontaine
Rue Eole
Rue du Bourdonnier
All. de la voile
Rue des Ferrières
Étang de La Coudre
SmileMobi Charging Station
Lambossieres-Martin Basket
Rue du Bourdon
Rue du Hérisson
Rose et Lupin (Ex Brin de Nature)
Fass'Events
Rue du Bon Coing
All. des Jardinets
Cr du Rocher
Boulangerie Boheme Christophe
Cimetière
All. Potagère
Chem. du Cimetière
Rue du Lavoir
Rue des Rochettes
École Primaire et Maternelle Les Grands
Lupin-Arnaud Et Cynthia
Chem. des Amourettes
D102
D105